

---

# MALADIES MÉDECINES ET SOCIÉTÉS

approches historiques  
pour le présent

TOME II



L'Harmattan

et

HISTOIRE AU PRÉSENT

---

---

# MALADIES MÉDECINES ET SOCIÉTÉS

APPROCHES HISTORIQUES POUR LE PRÉSENT

*Tome II*

ACTES DU VI<sup>e</sup> COLLOQUE  
D'HISTOIRE AU PRÉSENT

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre national du livre*

L'HARMATTAN  
et  
HISTOIRE AU PRÉSENT

---

# Synchrétisme et diversité : les formes traditionnelles de la guérison au XVIIIe siècle

CARL HAVELANGE

En 1783, Michel-Nicolas Jolivet, jeune diplomate français en poste à Liège, brosse à l'intention de l'un de ses amis le tableau peu reluisant de la petite principauté ecclésiastique enchâssée entre France et Empire. Déiste et lecteur enthousiaste de l'Encyclopédie, ses sarcasmes atteignent des sommets de lyrisme lorsqu'il en vient à évoquer les pèlerinages aux saints guérisseurs, très en vogue au pays de Liège. Parmi ceux-ci, le culte rendu à Saint-Hubert, sensé préserver et guérir de la rage, retient particulièrement son attention :

“une des cérémonies les plus fanatiques et les plus révoltantes en fait de pèlerinages est celle de Saint-Hubert. Des forcenés, car il faut l'être, vont en troupe, un ecclésiastique à leur tête, plus fou et plus scélérat qu'eux, chantant des psaumes et des antiennes, en pèlerinage à sept ou huit lieues [de Liège], à la célèbre abbaye de Saint-Hubert des Ardennes [...]. Ils vont à travers des sables et des chemins affreux se faire tailler, c'est-à-dire se faire faire une incision au front dans laquelle on incruste un soi-disant morceau de l'Étole de cet ancien évêque de Liège. [C'est un religieux] qui, après des prières et des exorcismes, ouvre, d'un coup de rasoir, le front des victimes et leur incruste le diabolique chiffon. Vous sentez qu'une pareille caravane rapporte un produit immense [...]. Ceux qui ont été mordus et ceux qui ont même vu l'animal [...] vont à ce pèlerinage. Je les ai vu revenir cette année [...] l'œil abattu, le teint livide, le corps couvert de poussière et incrusté de houille, chantant dévotieusement, le bandeau encore sur le front et tenant la compresse sur la plaie”<sup>1</sup>.

Au-delà de sa teinture farouchement anticléricale, la prose de Jolivet n'innove pas. Elle trouve écho jusque dans l'orthodoxie religieuse post-tridentine avec, par exemple, l'abbé Thiers qui, en 1679, dénonçait déjà la “superstition profane” et le “faux culte” des pèlerins de Saint-Hubert<sup>2</sup>. Superstition : tel est bien le maître-mot d'une critique multiforme qui, sous l'Ancien Régime, commence à reléguer les pratiques de guérison

traditionnelles dans le fourre-tout commode de l'ignorance, de la crédulité populaire et de son exploitation cynique. Ici les moines prétendent vénaux de Saint-Hubert et le culte des saints guérisseurs ; mais d'analogues représentations déterminent, à la même époque, la naissance de l'image moderne du charlatan et de l'empirique. Ainsi par exemple, Tissot, dans son *Avis au peuple sur sa santé*, vulgate de la médecine de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, écrivait-il à propos du charlatan :

"Il me reste à parler d'un fléau qui fait plus de ravages que tous les maux que j'ai décrits, et qui, tant qu'il subsistera, rendra inutiles toutes les précautions qu'on prendra pour la conservation du peuple ; ce sont les Charlatans [...]. Un homme ignorant, fourbe, menteur et impudent, séduira toujours le peuple grossier et crédule, incapable de juger de rien, de rien apprécier, qui sera éternellement la dupe de quiconque aura la bassesse de chercher à éblouir ses sens, et qui par la même sera friponné par les charlatans tant qu'on les tolérera [...]. Sans aucune connoissance, sans aucune expérience, armés de trois ou quatre remèdes dont ils ignorent aussi profondément la nature que celle des maladies dans lesquelles ils les emploient [...], ils empiront les maux les plus légers, et rendent à coup sûr mortels ceux qui sont un peu plus graves"<sup>3</sup>.

Toujours la crédulité populaire sert la cause de l'ignorance et de la cupidité ; et toujours le charlatan est rejeté dans la catégorie à la fois intellectuelle et morale de l'Erreur. C'est que la mise en place au XVIIIe siècle des mécanismes de professionnalisation de l'art de guérir n'autorise, tout au moins dans les discours, aucune concession. Dans le même contexte et en un jeu d'oppositions exactement symétrique, s'édifie l'image contemporaine du médecin : homme de savoir, celui-ci justifie la protection qu'il réclame de l'Etat par son dévouement efficace et désintéressé à l'humanité souffrante.

Charlatans, empiriques, saints guérisseurs : il faut encore ajouter à ce pêle-mêle sommaire des pratiques médicales traditionnelles le champ immense de l'auto-médication et des recettes familières qui, pendant tant de siècles, ont constitué l'essentiel des recours thérapeutiques. Nombre de réceptaires manuscrits — simples aide-mémoire rédigés par des particuliers — témoignent de ces logiques de guérison en vertu desquelles chacun pouvait être son propre médecin<sup>4</sup>.

Au chapitre de l'auto-médication ou, plus exactement, des soins médicaux non professionnalisés, épinglons encore au passage l'action des "âmes charitables" auxquelles est destinée une abondante littérature de vulgarisation médicale dont l'*Avis au peuple* de Tissot est un des plus célèbres représentants<sup>5</sup>. Sous ses formes diverses, cette lointaine tradition du "médecin de soi-même"<sup>6</sup>, constitue un des obstacles culturels les plus diffus, et en même temps les plus agissants, à la professionnalisation des pratiques médicales. Mais elle est, à la fin de l'Ancien Régime, en perte de vitesse idéologique et les critiques qui se formulent à son endroit se multiplient rapidement. Ainsi par exemple, à l'aube du XIXe siècle, Charlotte, l'héroïne



des *Affinités électives*, s'informait-elle encore dans toutes les familles où elle se rendait "des malades et des infirmes qui ne pouvaient paraître en société. Elle les visitait [...], donnait médecine et imposait à tous des remèdes énergiques, tirés de la pharmacie de voyage qu'elle avait constamment dans sa voiture". Mais Goethe s'empresse d'ajouter que "le traitement, comme on peut le supposer, réussissait ou échouait au gré du hasard"<sup>7</sup>.

\*

D'un point de vue historiographique, l'ironie de Goethe et plus encore les critiques concordantes d'un Jolivet et d'un Tissot sont, on le sait, promises à un bel avenir. Dès la première moitié du XIXe siècle, les folkloristes se plaisent à inventorier les traces encore vivantes d'un passé qu'ils voient peu à peu s'estomper sous l'effet des processus multiformes de modernisation de la société. "Si l'instruction et la civilisation", écrivait l'un d'entre eux, "font disparaître de nos villes la croyance aux faits surnaturels, aux sortilèges [...], aux superstitions [...], aux remèdes familiers et à l'influence attachée aux images de saints, nos villages se débarrassent difficilement de ces rêves d'un autre temps. Avant que nos anciennes mœurs aient complètement disparu nous croyons [...] qu'il y a quelque intérêt à recueillir les dernières traces des pratiques religieuses ou profanes plus ou moins bizarres, auxquelles nos aïeux attachaient une efficacité souveraine pour guérir ou prévenir les maux de l'humanité"<sup>8</sup>.

L'emploi de l'imparfait donne le ton : mettant en oeuvre avant la lettre la notion frazérianne "d'ancêtres contemporains"<sup>9</sup>, les folkloristes cultivent la nostalgie sereine d'un monde qu'ils estiment déjà révolu. Leur langue n'est plus celle des Lumières, ardentes à défendre contre les préjugés et les superstitions, les valeurs du Progrès. C'est qu'au XIXe siècle, le Progrès, en ville tout au moins, semble s'être incarné en une cascade d'institutions nouvelles et de conquêtes scientifiques et qu'il ne requiert plus tant le verbe militant des érudits bon teint. Les folkloristes sont "historiens" et non plus polémistes ou philosophes, tant les valeurs dont ils sont héritiers ont cessé d'être objet de contestations, pour s'inscrire au patrimoine commun de l'évidence.

Bientôt, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, une histoire de la médecine qui trouve peu à peu son autonomie fera fructifier le même héritage. Elle est foncièrement positiviste et, comme on dirait aujourd'hui, internaliste. Son objectif est de baliser le long chemin qui conduisit l'humanité de l'ignorance à la connaissance. La figure du savant, du découvreur, est centrale puisque c'est lui, à chaque fois, qui, isolé en son génie prophétique, révèle à des sociétés gangrenées par le mensonge les vérités intemporelles de la Science. D'Hippocrate à Pasteur, c'est une galerie de portraits édifiants, apologétique du présent qui, plus encore, formule l'espoir d'une société à jamais délivrée du doute et de l'erreur.

Le trait est à peine forcé, tant l'histoire de la médecine de la deuxième moitié du XIXe et de la première moitié du XXe siècles s'est associée aux

valeurs univoques du Progrès. Et ainsi se sont répondus, comme en un jeu de miroirs, médecins et esprits éclairés de la fin du XVIIIe, folkloristes du XIXe et historiens du XXe siècles. Nulle place, en ces analyses réciproques, pour une tentative réelle de comprendre. Jusqu'à une époque récente, l'histoire des pratiques médicales traditionnelles s'est bornée à l'inventaire presque rituel des "erreurs populaires" en la matière ou à l'évocation générique des obstacles ayant entravé les progrès et le partage de la Raison. Depuis un certain nombre d'années, heureusement, une nouvelle manière de penser l'histoire des pratiques et des savoirs médicaux a fait son apparition. Il s'agit bien moins aujourd'hui de juger — quand bien même le jugement se dissimule sous l'apparence de la description — que de comprendre ; moins de tracer des frontières rigides entre manières d'être ou manières de faire que d'explorer leur perméabilité, leur complexité, leur complémentarité ; moins de tout rapporter aux notions contemporaines d'efficacité thérapeutique que d'étudier les institutions anciennes liées à la guérison en leurs dimensions avant tout culturelles. Saints guérisseurs, réceptaires populaires, médecins, empiriques, chirurgiens, charlatans, colporteurs de remèdes ou âmes charitables : sans nier les oppositions, ni les évolutions qui se précisent au cours du XVIIIe siècle, ce n'est qu'en considérant l'ensemble des acteurs que l'on parviendra à comprendre véritablement le paysage ancien de la maladie et de la guérison.

\*

Rivalités et complémentarités, permanences et évolutions, syncrétisme et diversité : c'est peut-être en ces mots que se résume le mieux l'histoire sociale et culturelle de l'art de guérir au XVIIIe siècle. En guise d'illustration, revenons à l'exemple liégeois. En 1699, Liège, comme beaucoup d'autres villes européennes à la même époque<sup>10</sup>, se dote d'un Collège médical qui réunit sous la tutelle d'une même autorité l'ensemble des praticiens patentés : apothicaires, chirurgiens et médecins<sup>11</sup>. Le règlement du Collège des médecins correspond à une refonte de la législation médicale jusque-là en vigueur. Edicté par le Prince, c'est une loi, au sens moderne du terme et, quoique le Collège reste imprégné des anciennes structures corporatives, il inaugure à Liège le vaste mouvement de professionnalisation qui engage l'art de guérir sur les voies modernes de son devenir<sup>12</sup>. Au cœur de ses préoccupations — et justifiée par la notion nouvelle de "santé publique" — la volonté de poursuivre les praticiens non patentés et de tracer ainsi une ligne de partage plus nette entre ce qui est licite et ce qui est illicite<sup>13</sup>. Les archives du Collège sont passionnantes, parce que l'on y voit, au quotidien des délibérations et des prises de position, comment s'établit et se justifie la norme<sup>14</sup>.

Parfois son intervention est dépourvue de toute ambiguïté et s'applique tout entière à condamner et à exclure. Il en est ainsi, par exemple, parmi les innombrables situations individuelles à propos desquelles il est amené à se



prononcer, de l'affaire Derode, qui mérite d'être brièvement évoquée. En 1753, Tilman Derode, un orfèvre liégeois frotté d'alchimie, prétend publiquement avoir découvert "la pierre philosophale ou médecine universelle"<sup>15</sup>. Derode, depuis longtemps, fait état de ses connaissances alchimiques et de leur utilisation dans le domaine thérapeutique. Mais ce n'est qu'en 1753 que, sûr de ses succès, il sollicite auprès du prince l'autorisation officielle de distribuer son "Secret de Paracelse"<sup>16</sup>. Séduit par l'assurance de l'orfèvre, le prince semble sur le point de fléchir, mais le Collège, saisi de l'affaire par son président, riposte aussitôt en adressant au prince une longue supplique, virulente diatribe contre les prétentions de Derode :

"Il n'est point de personne sensée qui ne connoisse que la pierre philosophale ou ce sel universel propre à guérir toutes sortes de maux est une pure chimère. C'est cependant de cette chimère dont Tilman Derode se repaît, il expose qu'elle lui est transmise en héritage par ses ancêtres, le chimiste Paracelse qui vivoit dans le siècle ou l'ignorance grossière des peuples accrédoit les systèmes les plus absurdes, doit en être la divinité tutélaire. Mais tous les scavans qui ont étudié sa pratique n'attribuent cette imaginaire science qu'à la crédulité du vulgaire, l'inefficacité des effets supposés de cette science en a dévoilé toute l'illusion (...). Il est bien aisé de se persuader qu'un homme tel que Derode, qui n'a pas la moindre teinture de belles lettres et qui lorsqu'il met de l'or dans ses creusets en peut à peine retirer pour sa subsistance, n'est pas pourvu de la pierre philosophale ni du sel universel propre à guérir tous les maux (...). (Lui accorder l'autorisation qu'il sollicite reviendrait) à laisser une épée dans les mains d'un furieux qui, au lieu d'en tourner la pointe contre l'ennemi, en perceroit indistinctement ses concitoyens"<sup>17</sup>.

L'indignation des assesseurs du Collège des médecins est particulièrement éloquente parce qu'elle résume tous les éléments qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, permettent au commun des praticiens de reléguer sans équivoque aux oubliettes de la chimère les systèmes médicaux qui s'écartent de l'orthodoxie néo-hippocratique. Emblème par excellence de l'Erreur, la tradition alchimique ne semble poser aucun problème de frontière. L'autorisation que Derode sollicite lui est d'ailleurs refusée : de toute évidence, l'orfèvre liégeois aurait été mieux inspiré de ne pas chercher à officialiser une pratique qui, jusque là plus discrète, ne l'avait pas exposé à la condamnation du Collège.

Sous la pression des médecins et de l'interdiction qui le frappe, Derode quitte la ville et l'affaire pourrait s'arrêter ici. On retrouve cependant la trace de l'orfèvre liégeois quelques temps après, lorsque, de retour à Liège, après six années d'exil, il fait paraître dans un journal local une longue annonce dans laquelle il fait état des guérisons sans nombre obtenues grâce à l'application de ses nombreux remèdes<sup>18</sup>. Maladroite récidive ? L'illégalité manifeste des agissements de Derode pourrait le laisser supposer. Pourtant, le Collège ne lui oppose cette fois aucune réaction. Bien sûr, il ne sollicite plus l'appui du prince, mais une annonce dans la *Gazette de Liège* — c'est sa

raison d'être — passe difficilement inaperçue et confère aux démarches de Derode un caractère éminemment public.

Mais le langage a changé. Il n'est plus question de pierre philosophale ni de sel universel, mais de "sang gâté", "d'humeurs viciées", de "courtesse d'haleine", de "dents ébranlées", de "paralysies", de "remèdes spécifiques". La naïveté de l'expression n'y change rien : Derode s'inscrit maintenant dans un univers conceptuel proche de celui des médecins et des chirurgiens ; au lexique hétérodoxe de l'alchimiste s'est substitué un vocabulaire qui, malgré son imprécision, porte les images les plus communes de la maladie et de la guérison. Dans cette mesure, Derode est devenu semblable à tant d'autres empiriques qui, tout au long du XVIIIe siècle, échappent sans difficulté à toute forme de répression.

Le Collège tente régulièrement de s'opposer à eux. Invoquant l'argument de la compétence, du diplôme et de la légalité, il multiplie enquêtes et interventions ponctuelles. Mais il est débordé par le nombre, par la bienveillance généralisée à l'égard des empiriques et par l'inefficacité d'une police fantôme. En 1736, par exemple, un empirique soi-disant de passage, parvient à déjouer pendant plus de six mois les démarches des médecins visant à le faire interdire. Il est finalement condamné à payer une amende ; comme il refuse de s'exécuter, le Collège veut le faire emprisonner, mais l'empirique prend accord avec l'officier chargé de le conduire en prison et parvient à quitter la ville sans bourse délier<sup>19</sup>.

Quant au prince, il se range d'autant moins facilement aux arguments des médecins qu'il distribue de nombreuses autorisations d'exercer à des empiriques de passage ou résidants à Liège<sup>20</sup> et que lui-même n'hésite pas à recourir à leurs services. A deux reprises au cours du XVIIIe siècle, il s'attache même un empirique comme médecin personnel, déclenchant alors la fureur impuissante du Collège<sup>21</sup>.

Les charlatans, le prince ou son conseil privé et les assesseurs du Collège des médecins : la pièce se joue souvent à trois, mais on ne discerne dans ces conflits et ces innombrables suppliques que la crête d'une réalité si bien immergée dans le quotidien des pratiques qu'elle n'est le plus souvent l'objet d'aucune contestation ni d'aucune polémique. Dans une ville comme Liège au XVIIIe siècle, la figure de l'empirique est tellement familière que, malgré certains signes de changement, la plupart des tentatives de répression sont par avance vouées à l'échec.

Le Collège n'est d'ailleurs par toujours aussi imperméable qu'on pourrait le supposer aux pratiques non conventionnelles. Tout au long du XVIIIe siècle, il donne patente à une série de petits praticiens — distributeurs de remèdes, opérateurs, saigneurs — hommes et femmes qui chevauchent cette frontière imprécise entre légalité et illégalité<sup>22</sup>. Certains empiriques notoires obtiennent ainsi, non seulement la faveur du public, mais une forme officielle de reconnaissance par les autorités médicales. C'est le cas, par exemple, de Gamba Curta, personnage coloré de la chronique liégeoise, à l'origine bateleur de foire qui distribue sur les



marchés un spécifique antivénérien de sa composition. Admis à la Bourgeoisie, patenté par le Collège des médecins et attaché à la cour de Jean-Théodore de Bavière, il mène à Liège, jusqu'à sa mort en 1768, la vie prospère d'un médecin en réputation.

On pourrait à l'envi multiplier les exemples. Tous révèlent évidemment autre chose que de simples spécificités institutionnelles. Il ne faudrait pas non plus généraliser abusivement. La tentative d'un Derode en 1753, et la riposte des médecins montrent qu'il est des pratiques hétérodoxes efficacement censurées dès qu'elles prétendent à une réelle visibilité institutionnelle et sociale. Mais la relative imprécision des frontières qui séparent le monde des "officiels" et des "illégaux", les nombreux espaces d'intersection qui existent entre les uns et les autres sont témoins, parmi bien d'autres éléments, d'une société aujourd'hui révolue dans laquelle, malgré les différences et les évolutions manifestes, le monde de la guérison se caractérise encore par un large partage des savoirs.

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Michel-Nicolas JOLIVET, "Description du pays et principalement de la ville de Liège", éd. FRESON dans *Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux Arts*, t. XI, 1896, p. 206.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions*, (1679), présenté par Jean-Marie GOULEMOT, Paris: Le Sycomore, 1984, p. 207.

<sup>3</sup> S.-A. TISSOT, *Avis au peuple sur sa santé*, 5e éd., Paris: Fr. Didot, 1772, t. 2, p. 293-295 (1e éd. : 1761). On peut évidemment multiplier ces exemples où s'enflamme presque rituellement la plume indignée des médecins soucieux de la "dignité de leur art" : "autant la folie diffère de la raison, autant les empiriques diffèrent des vrais médecins. Ces gens, qui n'ont fait aucune étude de la médecine ou qui n'en ont appris que les termes les plus communs, font un vil métier de l'art le plus noble et ne s'attachent qu'à l'avantage qu'ils en peuvent tirer" (Nicolas ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne...*, Mons: H. HOYOIS, 1778).

<sup>4</sup> Par exemple, dans la région liégeoise : Manuscrit 1585 de la Bibliothèque de l'Université de Liège (80 pages avec, sur la page de garde, pour marque d'appartenance : "ce livre appartient à Jean Jordan Waltrain, jeune homme demeurant à St Julien Outremeuse. A Liège, fait l'an 1751") ; Manuscrit 1533B de la B.U.Lg. (41 pages, daté de 1764) ; Manuscrit 2332 de la B.U.Lg. (198 pages, non daté [XVIIIe siècle]) ; *Abrégé des plus rares et meilleurs secrets de la Nature. Recueillis par Hubert Buissart Prêtre hors de divers manuscrits des grands Seigneurs. En l'an 1676 du mois de janvier*, 196 pages, collection privée.

<sup>5</sup> Autre modèle du genre, constamment réédité au XVIIIe siècle : Adrien HELVETIUS, *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir. Avec la méthode de s'en servir pour l'utilité du Public et le soulagement des pauvres*, suivant la copie de Paris. Liège: J.-F. Broncart, 1705.

<sup>6</sup> E. AZIZA-SHUSTER, *Le médecin de soi-même*, Paris: P.U.F., 1972 ; Carl HAVELANCHE, "Livres de recettes et auto-médication. Figures de la guérison au XVIII<sup>e</sup> siècle", *La Vie Wallonne*, LXIII, 1989, p. 6-15.

<sup>7</sup> J.-W. GÛTHE, *Les affinités électives*, Paris: Gallimard, 1954, p. 276 (1<sup>ère</sup> éd. : 1808).

<sup>8</sup> Auguste HOCK, *Croyances et remèdes populaires au pays de Liège*, Liège: Vaillant-Carmanne, 1872, p. 7.

<sup>9</sup> "On ne répètera jamais assez", écrivait Frazer dans la préface à la première édition du *Rameau d'or* (1890), "qu'en dépit de leur caractère fragmentaire, les superstitions et les coutumes populaires des paysans constituent de beaucoup le témoignage le plus complet et le plus sûr que nous possédions sur la religion primitive des Aryens. C'est qu'en effet l'Aryen primitif, en tout ce qui concerne la fibre et la trame de son esprit n'est pas mort. Il existe encore aujourd'hui parmi nous. Les grandes forces intellectuelles et morales qui ont révolutionné le monde civilisé n'ont guère eu d'action sur le paysan. Il est, dans ses croyances intimes, ce qu'étaient ses ancêtres, au temps où les arbres des forêts poussaient, et les écureuils folâtraient, sur l'emplacement où se dressent aujourd'hui Rome et Londres" (J.-G. FRAZER, *Le Rameau d'or*, Paris: R. Laffont, 1981, t. 1, p. 5-6).

<sup>10</sup> Anvers (1620), Bruxelles (1649), Gand (1663), Limoges (1654), Lille (1681), Bruges (1760) (Jules SAUVEUR, *Histoire de la législation médicale belge.*, Bruxelles: Auguste Deccq, 1862, p. 47 ; Paul DELAUNAY, *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris: Hippocrate, 1935).

<sup>11</sup> Il importe de souligner que, sous des dénominations analogues, les collèges médicaux peuvent correspondre à des réalités institutionnelles très différenciées.

<sup>12</sup> Pour plus de détails sur ces questions, voir Carl HAVELANGE, *Les figures de la guérison (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Une histoire sociale et culturelle des professions médicales au pays de Liège.*, Genève: Droz, 1991.

<sup>13</sup> Ainsi le souligne le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière dans le préambule au règlement de 1699 : "La fâcheuse expérience que font plusieurs de ceux que Dieu a commis à notre conduite, lorsque pressés de maladie ou de quelque accident dangereux, ils confient leur corps à des gens qui, faute d'une véritable connoissance de la Médecine et de la Chirurgie, prolonge leurs maux, ou les finissent par une mort précipitée, ont excité nos soins à trouver des moyens d'exterminer par un bon règlement ces pernicieux abus, pour la conservation de nos Peuples, qui fait notre plus sérieuse préoccupation" (*Règlement du Collège des Médecins de la ville de Liège [24 mars 1699]* dans G. DE LOUVREX, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le Pais de Liège...*, t. 3, Liège: Kints, 1751, p. 46).

<sup>14</sup> On conserve l'essentiel des registres aux procès-verbaux du Collège médical depuis sa fondation en 1699 jusqu'à sa disparition en 1794 : Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), *Métiers*, n° 284-287 et 289.

<sup>15</sup> A.E.L., *Métiers*, 285, p. 144.

<sup>16</sup> On ne connaît pas le texte de la requête de Derode ; seuls les commentaires du Collège et l'apostille du prince son conservés (*Ibidem*, p. 144-153).

<sup>17</sup> *Ibidem*.

<sup>18</sup> "Le sieur Tilman Derode (...) avertit le public qu'il est de retour des voiajes qu'il a fait en France, en Brabant, en Hollande où il a été appelé pour la guérison des personnes à qui il a distribué ses remèdes spécifiques ; il a fait des guérisons si étonnantes, qu'il a mérité l'approbation & les attestations des Magistrats, Seigneurs & Peuples qu'il a eu l'honneur de guérir & cela dans toutes les Provinces où il s'est arrêté (...). Partant il offre ses services à tous ceux qui sont atteints de courtesse d'haleine, maux d'estomac, qu'il leur donnera un prompt soulagement & guérison en une demi heure de tems, & même gratis (...). Il donne aussi à ceux qui sont attaqués de la paralisie un remède qui les guérit sans crainte de rechûte. Il guérit radicalement, et même en présence des Médecins, ceux qui ont le sang scorbutique, gâté par échauffement ou autrement, & ceux qui sont atteints de rhumatisme, quand même le sang seroit tourné en matière, l'haleine & les dents ébranlées. Il guérit aussi ceux qui sont remplis de mauvaises humeurs & sentent des douleurs, soit dans les Corps, soit dans les jambes sans qu'ils ressentent plus aucun mal. Il guérit toutes maladies vénériennes sans friction ni usage de mercure. Il débite un esprit pour les maux de tête, une eau distillée sans aucun goût pour lever

les obstructions & chasser les vents renfermés" (*Gazette de Liège*, 10 mai 1760, p. 4 et 21 mai 1760, p. 4).

<sup>41</sup>A.E.L., *Métiers*, 289, p. 139-140.

<sup>42</sup>Ces octrois obligeamment concédés par le prince sont régulièrement mis en cause par le Collège qui tente, la plupart du temps vainement, d'en obtenir le retrait. En 1786, par exemple, les médecins s'adressent en ces termes au prince-évêque Hoensbroeck : "Le Collège supplie Votre Altesse (...) de réfléchir que ces gens sans étude (...) se servent de ces octrois pour fasciner les yeux de la classe du peuple qui est la plus facile à tromper et qui mérite par conséquent le plus d'égard. Ces octroyés appuyés de l'autorité principale s'annoncent comme quasi des faiseurs de miracles et exaltent la bonté et l'efficacité spécifique de leurs remèdes (...). En voila assez pour un Prince aussi éclairé que Votre Altesse pour faire sentir les maux que ces octroyés causent par leurs remèdes qu'ils distribuent sans connaître eux-mêmes leur propriété (...). On sent assez frémir le cœur bienfaisant de Votre Altesse à ce tableau pour se flatter qu'elle y apportera le remède convenable en refusant tous octrois qui ne sont ordinairement sollicités que par des fourbes ou des ignorants" (A.E.L., *Conseil Privé*, 340, 14 janvier 1786).

<sup>43</sup>Delile attaché en 1729 à Georges-Louis de Berghes et Jean Lagrave, attaché en 1761 à Jean-Théodore de Bavière. Voir à ce sujet : Marcel FLORKIN, *Médecins, libertins et pasquins*, Liège: Fernand Gother, 1964, p. 57-117 et 131-184. La rivalité entre empiriques et praticiens patentés n'est évidemment pas une spécificité de la cour liégeoise. Cf François LEBRUN, "Médecins et empiriques à la cour de Louis XIV", *Histoire, Economie, Société*, III, 1984, p. 557-566.

<sup>44</sup>On recense 80 autorisations de ce type entre 1699 et 1794 (A.E.L., *Métiers*, p. 284-287, passim).

Carl HAVELANGE, chercheur qualifié au Fonds National de la Recherche Scientifique (Belgique), oriente ses recherches dans deux directions principales : histoire sociale et culturelle des pratiques et des savoirs médicaux, d'une part ; histoire culturelle de l'époque moderne (spécialement : histoire des sensations),